

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 2 octobre 2019

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes à Congy

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel LEBEAU suppléant remplaçant Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Eric LORIOT suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Pascal NAILLON donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK
M. David QUATREVAUX donne pouvoir à M. André VARLET
Mme Thérèse LEBRUN-DAVID donne pouvoir à Mme Christiane FOURNY
M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Jean-Marc GUILLEMONT
M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT
M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DEPIT
M. Régis COUTANT donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
Mme Emmanuelle LÉTÉ donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU
M. Sébastien PAYET donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA
Mme Francine PICAUVET donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. José PIERLOT
M. Didier TALON donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX
M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Fabrice HUBERT
M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Gérard GUYARD
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Gérard CALLOT
M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN
Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN
M. Jackie BARROIS donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI
M. Hervé GUEDRAT donne pouvoir à M. Jean-Claude BUCQUET
M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à M. Roger MIGUEL
M. Patrick MARX donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR
M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT
Mme Catherine BANDRY donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Marie-Line CHARPENTIER, Nathalie PROLA, MM. Maurice LOMBARD, Laurent COUVREUR, Olivier MEUNIER, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX, Daniel PHILIZOT, Frédéric POMMELET et David COUTELAS.

Était absent : Mme Céline MEUNIER.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

19-172. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Le Conseil propose de modifier les articles 2.6 « *Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire* » et 2.7.3. « *Eaux pluviales* » des statuts de la Communauté de Communes et adopte les statuts de la Communauté de Communes.

Il consulte ses communes membres sur les nouveaux statuts et rappelle que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Adopté à la majorité 39 voix POUR

7 voix CONTRE – Jean-Marie AUBERT, Bernard LHERMITE, Patrick MARX par pouvoir à Freddy LECACHEUR, Christine METEYER, Gabriel MOREAU, André VARLET et David QUATREVAUX par pouvoir à André VARLET

1 abstention – Jean-Pierre URIEL par pouvoir à Gérard GUYARD

19-173. INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de demander le recours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et décide d'accorder à M. Marc GEORGET une indemnité égale à 100 % du montant maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Adopté à la majorité 35 voix POUR

6 voix CONTRE – Alain CAILLAT, Claudia COUSIN, Jérôme GRIVOT par pouvoir à Claudia COUSIN, Freddy LECACHEUR, José MIGUEL et André VARLET

6 abstentions – Jackie BARROIS par pouvoir à Catherine FONTANESI, Catherine FONTANESI, Alain FRIQUOT, Bernard LISCH, José PIERLOT et Olivier VEAUX

19-174. MSAP. RECONDUCTION DE LA LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil demande la reconduction de la labellisation relative au fonctionnement du Réseau Information Jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

19-175. ZA DE MONTMORT-LUCY.

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA COMMUNE ET LA SOCIETE NORD-EST AMENAGEMENT PROMOTION.

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le cadre de l'aménagement d'une zone de développement globale non viabilisée à Montmort-Lucy, qui comprendra une zone d'activités économiques et une zone d'habitat, le Conseil approuve les termes du protocole d'accord avec la Commune de Montmort-Lucy et la société Nord-Est Aménagement Promotion portant répartition des coûts entre ces trois entités.

Adopté à l'unanimité.

19-176. MODIFICATION DES STATUTS DU SMAGE DES DEUX MORIN ET EXTENSION DU PERIMETRE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve les statuts et l'extension du périmètre du SMAGE des Deux Morin.

Il approuve l'adhésion au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE », à compter du 1er janvier 2020, des collectivités suivantes :

- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne,
- la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- la Communauté de Communes du Val Briard.

Il approuve l'adhésion au titre de la compétence « GEMAPI », à compter du 1er janvier 2020, des syndicats suivants :

- le Syndicat Intercommunal du Bassin Amont du Grand Morin,
- le Syndicat mixte d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin,
- le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubetin.

Il confirme et désigne comme délégués représentant la collectivité au comité syndical au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE » :

- titulaires : MM. Maurice LOMBARD et Henri GUINAND
- suppléants : MM. Gabriel MOREAU et Roger MIGUEL

Adopté à l'unanimité.

**19-177. ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE A CUCHERY.
AVENANT N°1 AU MARCHE SUEZ.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du marché de prestations de service relatif à l'entretien et l'exploitation des installations d'eau potable à Cuchery attribué à l'entreprise SUEZ pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit marché pour un montant de 1 401 € HT portant prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2020, de ce contrat afin de faire correspondre son échéance avec la date de mise en œuvre du nouveau mode de gestion du service eau potable. Le nouveau montant du marché ainsi fixé s'élève à la somme de 8 635 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-178. EX-SYNDICAT DE SAINTE-GEMME. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE PRESTATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le contrat de Délégation du Service Public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de l'ex-syndicat de Sainte-Gemme arrivant à son terme le 31 décembre 2019 et considérant qu'il n'est pas possible d'en étendre la durée jusqu'au 30 juin 2020 ; date à laquelle un nouveau mode de gestion du service sera mis en place, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, afin d'assurer une continuité de service entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

**19-179 TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

La procédure initialement engagée en juillet 2018 ayant été déclarée infructueuse, le Conseil accepte de lancer une nouvelle consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif. Le marché sera sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, et avec un montant maximum annuel de 250 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**19-180. TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DES BARBIERS, A TROISSY.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de travaux d'aménagement VRD rue des Barbiers à Troissy, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1 : Assainissement - Eaux pluviales - Eau potable, à l'entreprise MARTINS TP, pour la somme de 368 400,00 € HT
- le lot 2 : Terrassements - Voirie - Mises à niveau - Signalisation, à l'entreprise COLAS NORD-EST, pour la somme de 204 500,00 € HT
- le lot 3 : Contrôles et inspections, à l'entreprise SATER, pour la somme de 12 538,75 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-181. ECLAIRAGE PUBLIC. RUES DE L'EGLISE ET DU BOIS DE BINSON A BASLIEUX-SOUS-CHATILLON.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de travaux d'éclairage public pour les rues de l'Eglise et du Bois de Binson à Baslieux-sous-Châtillon, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**19-182. ECLAIRAGE PUBLIC. ROUTE DE REIMS A PASSY-GRIGNY.
CONVENTIONS AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de travaux d'éclairage public route de Reims à Passy-Grigny, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

19-183 REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil adopte le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Adopté à l'unanimité.

19-184. PLU DE FESTIGNY.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Festigny en date du 30 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Vu pour être affiché le 16 octobre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Christian BRUYEN

